

# champ libre

N°18 - février 2006



Chers amis,

Comme vous pourrez le constater, le bulletin de la PMAF a désormais une nouvelle apparence. Nous avons décidé de réduire le nombre de ses pages, en les consacrant à une information plus essentielle et de vous l'adresser sans faute chaque trimestre. Du fait des économies substantielles qui en résultent, et parce que le nombre de nos lecteurs augmente, il nous est désormais possible d'imprimer notre bulletin en couleur. Nous espérons que vous apprécierez cette nouvelle formule!

Vous pourrez constater que ce numéro de Champ Libre vise surtout à vous présenter les objectifs qui seront les nôtres cette année pour venir en aide aux animaux de ferme. Vos dons sont indispensables pour que nos projets puissent non seulement démarrer, mais aussi aboutir. Nous espérons donc que vous pourrez à nouveau nous accompagner cette année en nous aidant financièrement. Du fond du cœur, merci pour votre générosité, et pour la confiance que vous nous témoignez!

Bonne année 2006 à tous !

*G. Zuccolo*

Ghislain Zuccolo  
Directeur

edito

**POULETS** ..... p.1  
750 millions de poulets abattus chaque année en France !

**TRANSPORT** ..... p.2  
• En 2006, nos actions de terrain seront développées  
• De nouveaux projets aux côtés des gendarmes  
• Il reste urgent de légiférer

**MALTRAITANCE** ..... p.3  
La PMAF agit pour limiter les cas de maltraitance

**POULES PONDEUSES** ..... p.3  
Rien n'est acquis !

**INTERNATIONAL** ..... p.4  
La PMAF souhaite porter son message à travers le monde

**ÉDUCATION** ..... p.4  
Quand la PMAF prend le chemin de l'école...

sommaire



## La PMAF estime prioritaire l'amélioration des conditions de vie des poulets élevés pour leur chair.

La PMAF se bat depuis plusieurs années pour que l'Union européenne adopte une réglementation visant à protéger les poulets de chair. Ces misérables volailles sont trop entassées dans des hangars surchargés, où l'on peut compter jusqu'à 25 poulets par mètre carré ! Dans le cadre de ses objectifs annuels, la PMAF a défini comme prioritaire l'amélioration des conditions de vie des poulets. La Commission européenne a publié une proposition de Directive qui envisage de limiter le nombre de poulets à 20 individus par mètre carré. Nous souhaitons que la Directive aille plus loin mais, pour le premier producteur européen de poulets qu'est la France, il n'en est pas question.

Aussi, nous allons redoubler d'efforts pour sensibiliser l'opinion publique française aux cruelles conditions de vie des poulets dans les élevages intensifs. Nous prévoyons notamment de poursuivre notre tour de France avec Ginger, notre poulet géant, d'informer les consommateurs par une diffusion accrue de tracts et d'affiches, de multiplier nos actions en direction des hommes politiques, etc. Nous avons également décidé de développer des actions en collaboration avec d'autres associations de protection des animaux. En unissant nos efforts, notre action sera plus efficace. ●

### TOUR POULETS 2006

Le tour poursuit sa route dans l'hexagone, quelques dates à venir dans l'ouest : Brest le 2 mai, Rennes le 3, Nantes le 4, Angers le 5 et Le Mans le 6.

N'hésitez pas à nous rejoindre !  
Contact : Sébastien Arzac (sebastien@pmaf.org)

>>> Vous trouverez plus d'informations à propos du Tour, ainsi que sur notre campagne sur les poulets de chair sur nos sites Internet : [www.pmaf.org](http://www.pmaf.org) et [www.poulets.fr](http://www.poulets.fr)



Des millions de poulets meurent dans les élevages avant leur conduite à l'abattoir.



Compassion In World Farming France

## TRANSPORT ←

Photo Andrew Macdell - PMAF



En 2006 nos enquêteurs seront toujours aussi attentifs aux conditions de transport et de manipulation des animaux.

## EN 2006, NOS ACTIONS DE TERRAIN SERONT DÉVELOPPÉES

**Conditions de transport et de manipulation des animaux parmi les principaux objectifs de la PMAF.**

**B**ien entendu, cette année, nous serons à nouveau sur les routes de France pour surveiller les camions qui transportent des animaux. Lorsque nous constaterons une infraction, nous ferons appel aux forces de l'ordre et nous tenterons d'apporter les soins nécessaires aux animaux en détresse. Nous envisageons également de nous rendre sur plusieurs marchés aux bestiaux, afin de vérifier les conditions de manipulation des animaux. Les infractions que nous constaterons feront l'objet de plaintes auprès du ministère de l'Agriculture et de la Commission européenne. ●

## DE NOUVEAUX PROJETS AUX CÔTÉS DES GENDARMES

**Dans le cadre de la nouvelle réglementation concernant le transport d'animaux vivants, la PMAF souhaite développer de nouveaux outils pédagogiques pour les gendarmes.**

**E**n 2007 entrera en vigueur une nouvelle réglementation qui protégera de façon plus efficace les animaux en cours de transport. A titre d'exemple, les chevaux transportés sur de longues distances devront être séparés par des cloisons. Ceci évitera que, lorsqu'un cheval chute, il soit piétiné par ses congénères. Du fait de l'entrée en vigueur de cette nouvelle réglementation, nous avons décidé de mettre à jour notre brochure « Transport des animaux, appliquons la loi ! » qui a été distribuée aux 4000 brigades de gendarmerie française, et qu'utilisent quotidiennement des centaines d'agents des forces de l'ordre. Nous allons également réaliser une nouvelle version multimédia du support pédagogique que nous utilisons pour intervenir



Photo PMAF

Notre brochure utilisée sur le terrain par les forces de l'ordre sera mise à jour en 2007 pour la nouvelle réglementation.

dans les brigades et qui, rappelons-le, a été traduite en 18 langues par la Commission européenne. Si nous disposons des ressources financières suffisantes, nous aimerions également réaliser un film pour présenter cette réglementation et révéler aux gendarmes les souffrances terribles dont peuvent être victimes les animaux lorsque la loi n'est pas respectée. Par exemple, nous voyons encore trop souvent des animaux mourir en cours de transport parce qu'ils n'ont pas été correctement abreuvés. ●

## IL RESTE URGENT DE LÉGIFÉRER

**La PMAF conduira cette année des actions afin de sensibiliser l'opinion publique à divers problèmes cruciaux comme la limitation de la durée des transports ou la réduction des densités de chargement.**

**A**dopté l'an passé, le règlement européen qui protège les animaux en cours de transport prévoit que l'Union européenne légifèrera en 2011 sur les points cruciaux que sont la limitation de la durée des transports et la réduction des densités de chargement à bord des camions. De même, des mesures spécifiques concernant les conditions de transport des volailles, ainsi que les températures minimales et maximales autorisées à bord des camions, doivent être prochainement adoptées. Aussi, la PMAF conduira cette année des actions pour sensibiliser l'opinion publique à ces problèmes cruciaux. En effet, à titre d'exemple, les professionnels ne souhaitent pas que soient réduites les densités de chargement, car une telle mesure aurait alors une incidence sur les coûts de transport. Parmi les arguments avancés par les professionnels : les animaux ont besoin d'être serrés pour éviter de tomber. La PMAF réfute énergiquement cet argument. En réalité, lorsque les animaux sont trop serrés, ceux qui chutent peuvent mourir piétinés par leurs congénères, qui ne peuvent les éviter. La PMAF demande, au minimum, que tous les animaux puissent disposer d'assez de place pour pouvoir tous se coucher en même temps. ●



## MALTRAITANCE ←

## LA PMAF AGIT POUR LIMITER LES CAS DE MALTRAITANCE

**Afin de guider au mieux les témoins de mauvais traitements d'animaux d'élevage, une brochure précisant ce que la réglementation tolère ou non sera éditée cette année par la PMAF.**

**N**ous recevons chaque semaine des appels téléphoniques ou des courriers nous signalant des animaux d'élevage laissés à l'abandon, ou victimes de mauvais traitements. Nous essayons d'orienter au mieux les personnes qui nous signalent de tels cas, afin qu'elles puissent trouver des interlocuteurs proches susceptibles de les aider : services vétérinaires, SPA locale, etc. Afin que leurs démarches puissent mieux aboutir, la PMAF a décidé d'éditionner cette année une brochure à l'usage des témoins de tels mauvais traitements. Cette brochure précisera ce que la réglementation tolère, et ce qu'elle ne tolère pas ; elle citera des cas de jurisprudence, précisera tous les aspects à vérifier, etc... Bien souvent, lorsque des amis des animaux constatent que des animaux d'élevage ou des chevaux sont en piteux état, il est trop tard. En donnant les moyens à chacun d'en savoir un peu plus sur les conditions minimales d'hébergement qu'exige la réglementation, on peut espérer limiter le nombre d'animaux victimes de négligences dans les fermes, et permettre qu'ils soient secourus à temps. Les fonds pour finaliser la réalisation de cette brochure, l'imprimer en grand nombre et la diffuser n'ont pas encore été trouvés. ●



Photos Animaux en péril

*Nous ne pouvons plus accepter de telles situations. Grâce à notre brochure, nous espérons limiter le nombre d'animaux victimes de négligences, et permettre ainsi qu'ils soient secourus à temps.*



**>> COMMENT AGIR FACE À CES CRUAUTÉS :  
Demandez notre brochure. Avec un don, aidez-nous à mettre un terme à ces maltraitances.**

## POULES PONDEUSES ←

## POULES PONDEUSES : RIEN N'EST ACQUIS !

**L'interdiction dès 2012 des cages en batterie conventionnelles votée par l'Union européenne en 1999 se voit aujourd'hui menacée par les producteurs industriels d'œufs.**

Photo PMAF



*Les acquis pour le bien-être des poules ne doivent pas être remis en cause.*

**E**n 1999, à la suite d'une longue et vigoureuse campagne de la PMAF et des associations européennes de défense des animaux, l'Union européenne a décidé d'interdire, dès 2012, les cages en batterie conventionnelles pour les poules pondeuses. Après cette date (hélas bien lointaine), les cages devront être équipées d'un nid, d'un perchoir, d'un grattoir, et offrir aux poules la possibilité de prendre un bain de poussière. Les poules devront également disposer de 750cm<sup>2</sup> au lieu de 550cm<sup>2</sup> actuellement. Hélas, les producteurs industriels d'œufs exercent des pressions sur le gouvernement français et l'Union européenne, pour que l'entrée en vigueur de cette réglementation soit reportée d'une dizaine d'années, voire totalement remise en cause. Pour faire face à cette contre-offensive, la PMAF a décidé de réactiver en urgence sa campagne pour dénoncer la cruauté des cages en batterie pour les poules pondeuses. En effet, nous souhaitons que les acquis pour le bien-être des poules ne soient pas remis en cause et que les cages soient complètement interdites, quels que soient les aménagements dont elles peuvent bénéficier. Cette année, des actions seront donc menées auprès des hommes politiques, du grand public, et des chaînes de supermarché afin de les persuader de ne plus vendre d'œufs de poules élevées en batterie. Au Royaume-Uni, notre association est déjà parvenue à convaincre les plus grandes chaînes de supermarché de franchir cette étape. Un exemple qui ne demande qu'à être suivi en France ! La PMAF agira également pour que la mention « œufs de poules élevées en cage » apparaisse de façon plus évidente sur les boîtes d'œufs concernées. Trop de consommateurs sont encore bernés par des emballages trompeurs. ●

## INTERNATIONAL ←

# LA PMAF SOUHAITE PORTER SON MESSAGE À TRAVERS LE MONDE

**Les premières normes internationales pour le bien-être animal ont été adoptées l'an dernier par l'OIE. Des normes que la PMAF entend faire appliquer.**

L'Office International des Epizooties (OIE), également connu sous le nom d'Organisation Mondiale de la Santé Animale, a adopté l'an passé les premières normes internationales pour le bien-être animal portant sur le transport et l'abattage des animaux de boucherie. Les délégués des 167 états membres ont adopté à l'unanimité ces normes. Celles-ci précisent, par exemple, que l'usage d'aiguillons, des morceaux de bois ayant une extrémité pointue, ne devrait pas être autorisé. Les aiguillons sont interdits en France ; ce n'est hélas toujours pas le cas dans beaucoup de pays. Ce vote représente un énorme pas en avant, car la législation protégeant les animaux est encore inexistante dans de nombreux pays à travers le monde. La PMAF souhaite désormais œuvrer pour que ces normes soient appliquées, et qu'elles ne restent pas de simples déclarations d'intention sur papier. En collaboration avec notre siège international, nous envisageons de développer des outils pédagogiques afin de faire connaître ces normes au plus grand nombre, et notamment à ceux qui travaillent dans les abattoirs ou les services vétérinaires. La PMAF concentrera ainsi ses efforts en direction des états africains francophones. Sur ce continent, les conditions de transport et d'abattage des animaux sont souvent effrayantes. Par l'éducation et la formation, la PMAF espère pouvoir faire évoluer le statut des animaux dans les pays où le concept même de bien-être animal est, bien souvent, inexistant. ●

## → ÉDUCATION

## QUAND LA PMAF PREND LE CHEMIN DE L'ÉCOLE...

**Un nouveau département Education à la PMAF.**

La PMAF développe actuellement un département Education, dont l'objectif est de mettre à la disposition du monde enseignant des ressources pédagogiques sur la question des animaux de ferme (modes d'élevage et développement durable, aspects de l'alimentation humaine, classification des espèces, bien-être animal et éducation civique, responsabilité individuelle & choix de consommation...).

Dans cette perspective, une intervention pédagogique pour les niveaux de cycle 3 est en préparation. Afin d'en finaliser le contenu, la PMAF recherche des enseignants qui pourraient nous assister dans l'évaluation de cette formule en l'accueillant dans leur classe à titre d'essai.

Nous envisageons également de réaliser une vidéo éducative. ●



Des enfants visitant notre exposition itinérante de 1997 consacrée aux élevages intensifs.

>> Pour tout renseignement :  
**Dominic Hofbauer,**  
 département « éducation & formation »  
 Courriel : [dominic@pmaf.org](mailto:dominic@pmaf.org)

### Soutenez efficacement la PMAF par des legs

La PMAF peut recevoir des legs par le biais de France Nature Environnement, la fédération française des sociétés de protection de la nature, qui est reconnue d'utilité publique. Ainsi, aucun droit de succession n'est prélevé par l'Etat. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter et nous demander la brochure « Comment aider la PMAF par un legs ? ».

Retrouvez toute l'actualité de la PMAF et inscrivez-vous à notre lettre d'informations électronique sur

[www.pmaf.org](http://www.pmaf.org)

#### champ libre - N°18

**Editeur :** PMAF - Protection mondiale des animaux de ferme (Compassion In World Farming France)  
 Association régie par la loi du 19 avril 1908  
 Siège social : 8 ter en Chandellerue - BP 80242 - 57006 METZ Cedex 1  
 Tél. : 03 87 36 46 05 - Fax : 03 87 36 47 82  
 Courriel : [courrier@pmaf.org](mailto:courrier@pmaf.org)  
**Représentant légal :** Charles Notin  
**Directeur :** Ghislain Zuccolo  
**Directeur de la publication :** Ghislain Zuccolo  
**Responsable de la rédaction :** Nathalie Becker  
**Maquette :** Nicolas Hunerblaus  
**Imprimeur :** Deklic Graphique - Zone de l'encencement - BP 60197 - 88207 REMIREMONT cedex  
**Dépôt légal :** février 2006  
**ISSN :** 1562-6202  
**Commission paritaire :** en cours  
 Ce numéro a été édité à 7 000 exemplaires et imprimé sur du papier recyclé.  
 Champ Libre est édité trimestriellement. La rédaction n'est pas responsable des manuscrits ou des documents qui lui sont transmis. Les textes publiés n'engagent que leurs auteurs. Reproduction des textes et des illustrations interdite sans accord préalable.